



Les réseaux d'accompagnement

Quel que soit le type de projet que l'on envisage de mettre en œuvre, sa taille, le secteur d'activité concerné, il ne faut pas hésiter à se rapprocher des spécialistes de la création d'entreprise. L'appui de professionnels permet d'élaborer, de mener à bien et de financer un projet viable.

Les réseaux d'accompagnement répondent à trois types de missions :
la formation et le suivi à la création d'entreprise, le financement de l'activité
et parfois même l'hébergement de l'entreprise.

➤ ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)

L'ADIE propose un financement, aux demandeurs d'emploi ou allocataires du RMI, exclus du système bancaire classique, qui souhaitent créer leur entreprise, ainsi qu'un accompagnement destiné à pérenniser leur activité.

Pour obtenir plus d'information : <http://www.adie.org>

➤ BOUTIQUES DE GESTION

Les Boutiques de gestion accompagnent tous les porteurs de projet durant les 2 premières années, de l'élaboration du projet jusqu'à la création de l'entreprise.

Pour obtenir plus d'information : <http://bge.asso.fr>

➤ FIR (France Initiative Réseau)

France Initiative Réseau octroie des prêts d'honneur selon certains critères, et apporte un soutien à tous les créateurs d'entreprises pour la finalisation de leur projet, ainsi qu'un suivi post-crédation.

Pour obtenir plus d'information : <http://www.france-initiative.fr>

➤ FRANCE ACTIVE

France active accompagne les créateurs et/ou repreneurs d'entreprise dans le montage financier de leur projet, et se porte garant, auprès des banques, afin qu'ils puissent obtenir un prêt bancaire dans de bonnes conditions.

Pour obtenir plus d'information : <http://www.franceactive.org>

➤ **CCI (Chambre de commerce et d'industrie)** - pour les créateurs d'entreprises industrielles ou à visée commerciale.

➤ **CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat)** - pour les créateurs d'entreprises artisanales

Les CCI et les CMA mettent en place un dispositif d'accueil, de formation et d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Pour obtenir plus d'information : <http://www.cci.fr>

➤ L'UNION DES COUVEUSES

Les couveuses d'entreprises proposent un cadre d'accueil juridique aux porteurs de projet voulant tester la validité et faisabilité de leur activité, avant même de l'inscrire au registre du commerce ou de métiers.

Pour obtenir plus d'information : <http://www.uniondescouveuses.com>

➤ LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Les pépinières proposent aux créateurs, déjà enregistrés au registre du commerce ou de métiers, un local à des tarifs plus bas que ceux du marché, et offrent un service d'accompagnement et de suivi d'activité.

Pour obtenir plus d'information : <http://www.pepinieres-elan.fr>

*Il existe un certain nombre d'aides publiques
à la création d'entreprise, les principales étant :*

➤ ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise)

Le dispositif ACCRE consiste, pour les demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise, en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux.

➤ NACRE (Nouveau dispositif d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise)

Nacre permet au porteur de projet, demandeur d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux, de bénéficier d'un parcours d'accompagnement pour bâtir son projet de création ou de reprise d'entreprise, et obtenir un prêt à taux zéro.

Pour obtenir plus d'information : <http://www.entreprises.gouv.fr/nacre>